

Communes forestières
Auvergne-Rhône-Alpes

Photo © Communes forestières

n°

26

ette info
2024

Union régionale des Associations
des Communes forestières
Auvergne-Rhône-Alpes

256 rue de la République
73000 CHAMBÉRY

04 79 60 49 05

Association loi 1901
SIRET : 428 991 178 00032

Toutes les actualités
départementales,
régionales,
nationales.

Zoom spécial
Faire face à la crise
sanitaire qui touche les
épicéas

Sommaire p.2

Sommaire

Zoom | Faire face à la crise sanitaire qui touche les épicéas..... p.3-5



ACTUALITÉS RÉGIONALES

Bois construction | Du bois certifié BTMC sera utilisé pour les Archi-folies des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024 ! p.6

Bois construction | Délibération Bois construction p.6

Bois énergie | Il était un bois : l'aventure continue ! p.8

Bois énergie | Modélisation Territoool et synthèse en feuillet de 8 pages ! p.9

Equilibre sylvo-cynégétique | Plaidoyer pour une adaptation des prélèvements du cerf p.11

Montagne | Groupe de Travail Forêt Massif des Alpes p.12

Montagne | Groupe de Travail Forêt Massif Central p.13

Risques | L'hiver, une saison idéale pour débroussailler ! p.14

Pédagogie | La rentrée des Forêts pédagogiques p.16

Vie associative | Arrivée d'un nouveau salarié p.17

ACTUALITÉS DÉPARTEMENTALES p.18-19



01

Bienvenue à notre centième adhérent !



03

Changement de présidence à l'association des Communes forestières de l'Allier



07

Action foncière forestière ciblée
Cirulaire préfectorale sur les obligations légales de débroussaillage
Conseil d'administration bi-départemental 07/26



15

Retour sur deux temps forts de l'association départemental des Communes forestières du Cantal
Journée Forêt pédagogique à Clavières
Laveissiere - L'histoire de la forêt



26

Conseil d'administration bi-départemental 07/26
Bilan fin d'année 2023 des Forêts pédagogiques en Drôme
Bilan des formations 2023 en Drôme



38

Quels sont les lauréats du 23e prix départemental de la construction bois ?
Moderniser l'affouage, c'est possible ?
Charte de la ruralité en Isère et table ronde sur la cohabitation des usages



42

Naissance officielle de l'association départementale des Communes forestières de la Loire



63

Un nouveau guide pour les collectivités : le budget forestier
Bilan des formations 2023 sur le Puy-de-Dôme



73

Bilan de la vente de bois de l'automne 2023
Crise sanitaire dans les Pays de Savoie



74

Crise sanitaire dans les Pays de Savoie

Agenda



Retrouvez toutes nos actions sur l'agenda de notre site !

Abonnez-vous !

Restons connectés,
communiquons ensemble sur les réseaux.

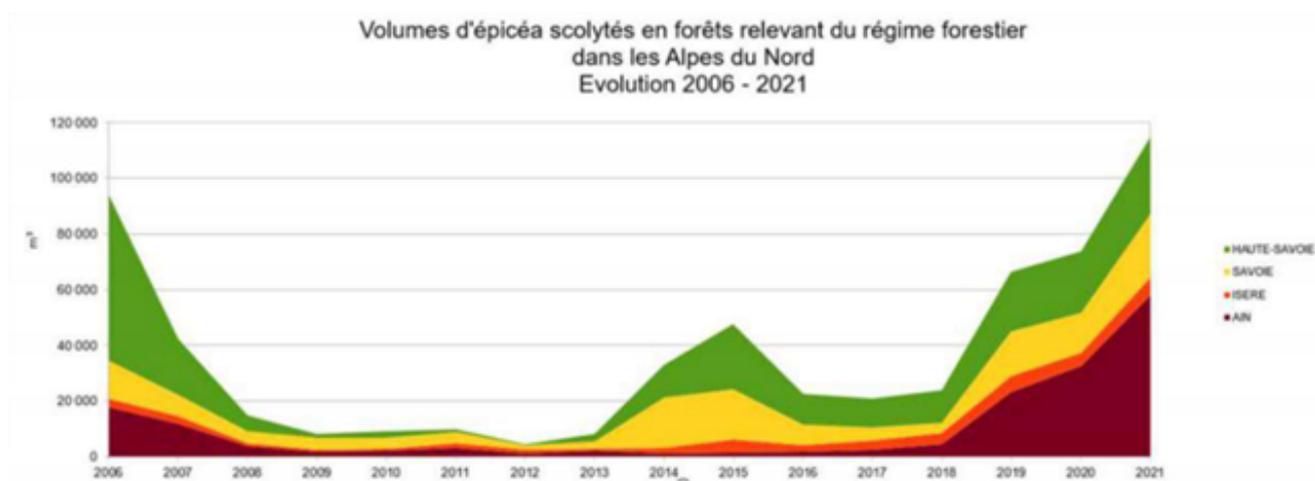


Faire face à la crise sanitaire qui touche les épicéas

Nos forêts sont depuis toujours soumises à des crises sanitaires qui sont d'origine diverses : aléas climatiques, changements de pratiques sylvicoles, parasites et ravageurs, dont les scolytes font partie...

Mais ces dernières années, les attaques et les dégâts dues aux scolytes (*Ips typographus*) se font plus impactant en France et dans toute la région Auvergne Rhône Alpes.

En effet, le réchauffement climatique offre à l'insecte des conditions de développement très favorables qui lui permettent de proliférer (jusqu' à 3 générations par an) sur des arbres affaiblis par les très grandes sécheresses qui se multiplient chaque été. Ces épisodes de grande aridité rendent les arbres, en l'occurrence les épicéas, plus vulnérables à toute forme d'attaque.



Source : DSF, 2022

Encart : le scolyte male est le 1er à s'installer. Il attire les femelles grâce à ses phéromones. Les femelles pondent sous l'écorce. Ce sont les larves de scolyte qui creusent des galeries dans le bois sous l'écorce. Elles interrompent ainsi les flux de sèves et, mettent à l'épreuve les capacités de défense de l'arbre et finissent par provoquer son dépérissement. De plus, les scolytes contribuent à l'introduction de champignons spécifiques dans l'arbre induisant le bleuissement du bois.

Dès 2018, les régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté ont été les premières et les plus impactées, avec près de 20 millions de mètres cubes de bois concernés, représentant environ 60 000 hectares de forêt (publique et privée).

Les forêts d'Auvergne-Rhône-Alpes sont également fortement touchées par l'épidémie. Le département de l'Ain est aujourd'hui le plus impacté avec des attaques même en altitude. La crise et l'augmentation des surfaces touchées se confirment sur les Montagnes d'Auvergne et toute la partie alpine de la région.



Source : DSF, 2022

Les dégâts constatés et diagnostiqués par les forestiers montrent l'urgence à agir à différents niveaux :

- Récolter rapidement les arbres contaminés :
 - o Pour éviter la propagation de l'épidémie sur les peuplements voisins.
 - o Pour empêcher ou limiter la dégradation des bois et permettre une meilleure valorisation.
- Mobiliser la filière pour absorber les volumes conséquents de bois scolytés qui vont inonder le marché,
- Structurer la filière pour trouver et augmenter les débouchés de ces bois, qui ne présentent pas de défauts majeurs s'ils sont récoltés à temps.

Un webinaire est disponible sur le site de la DRAAF AURA pour présenter un guide de gestion des crises sanitaires en forêt, produit par le RMT Aforce en 2020, qui met à disposition des outils afin de gérer plus facilement ces périodes difficiles et propose des exemples concrets. Des exemples de la crise sanitaire dans la montagne de l'Ain et aussi dans l'Allier sont présentés (<https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/foret-et-changements-climatiques-le-guide-de-gestion-des-crisis-sanitaires-en-a5388.html>).

Face à la crise des scolytes, les Communes forestières, au côté de leur partenaires, se sont mobilisées rapidement sur les territoires, sont parties prenantes des échanges et œuvrent aux côtés des élus pour trouver des solutions à court, moyen et long terme.

Une stratégie commerciale est en œuvre depuis 2020 avec l'ONF sur notre région (https://www.communesforestieres-aura.org/article_197_48_09-2021---aura---crise-sur-le-bois---details-de-la-strategie-des-communes-forestieres-et-de-l-onf-en-aura.html). Des réunions de crise ont lieu régulièrement pour structurer cette commercialisation avec les communes et anticiper les prochaines ventes. Une note de conjoncture corédigée avec l'ONF sera prochainement adressée aux communes pour expliquer les tendances et les objectifs pour le premier semestre 2024.

Adaptation de l'offre de bois vert, contrats d'approvisionnement, et ventes en ligne mensuelles sont entre autres les outils proposés aux communes qui permettent une plus grande souplesse et une intervention rapide en forêt.

Pour mobiliser la filière, il faut pouvoir aussi valoriser ces bois scolytés et les destiner à des usages adaptés et pertinents. Des questions de la filière ont longtemps perduré sur les incertitudes à la transformation de ces bois notamment sur le développement du bleu et sur son impact sur le collage et la tenue des finitions, mais aussi sur leur commercialisation : comment valoriser des lots de bois présentant des marques de bleuissement auprès des clients quand ceux-ci privilégient systématiquement les bois blancs ?

Il a été établi depuis longtemps que le bleu n'altère pas les propriétés mécaniques du bois. Un bois bleu n'est donc pas un critère de dévaluation des bois. Le FCBA s'est aussi saisi de cette question en 2018 et a travaillé protocole de

caractérisation de ces bois scolyté frais ou secs, le but étant de s'assurer que l'on pouvait travailler le bois scolyté en retrouvant toutes les qualités d'un bois sain.

À l'issue de ces expérimentations, le bilan était sans appel : le bois scolyté est utilisable en construction, qu'il s'agisse de bois massif ou de bois collé, il peut être séché, collé et même peint. Seuls les bois très secs avant transformation présentent des rendements inférieurs en termes de sciage, et nécessitent des adaptations en cas de finition tels que la peinture.

Il est donc nécessaire de sensibiliser la filière sur ces caractéristiques mais aussi les maîtres d'œuvre et les maîtrises d'ouvrage pour permettre d'écouler ces afflux de bois et de valoriser ces bois dans la construction.

Les Communes Forestières s'inscrivent dans cette dynamique et ont proposé avec les Fibois une formation avec retour d'expérience et visite à Bois d'Amont le 29 novembre dernier dans le Jura. Ils ont décidé d'unir leur force pour faire évoluer le regard porté sur ces bois et ce, notamment dans la construction. Autour de la table, forestiers, maîtres d'ouvrage, assistants à maîtrise d'ouvrage, architectes, bureau de contrôle et transformateurs du bois ont pu apporter leur savoir et échangé avec la salle sur les possibilités qu'offrent le bois scolyté et le projet de Bois d'Amont est un exemple de réalisation vertueuse méritant d'être mis en lumière. Une captation vidéo a été faite de cet événement. Elle sera prochainement disponible sur notre site internet.

Le message était fort : L'usage de la ressource forestière doit être mis en adéquation avec l'urgence sanitaire.

Cette journée d'échange a permis de mettre en valeur la possibilité de prévenir la dévalorisation du matériau bois en reconnectant ressource locale, ambition politique et savoir-faire technique. Le Sénateur Patrick Chaize, Président des Communes forestières de l'Ain témoigne sur « l'épicéa scolyté exploitable en construction » :

<https://www.communesforestieres-aura.org/documents/ressources/epicea-scolyte-fncofor-onf.pdf>

Cette crise, va changer nos habitudes et notre façon de réagir : il faut gérer l'urgence mais désormais, il faut aussi être en anticipation constante pour diagnostiquer les dépérissements et réagir au plus vite.

Pour finir, nous vous informons de la publication au recueil des actes administratifs de l'arrêté préfectoral n°24-008 relatif à la lutte contre les scolytes de l'épicéa commun dans les peuplements atteints suite à sa signature en date du 16 janvier 2024 : https://www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes/irecontenu/telechargement/113150/846506/file/22janvier2024_n%C2%B0-1_recueil-84-2024-019-recueil-des-actes-administratifs-special.pdf

Vous êtes une collectivité avec la volonté de valoriser le bois scolyté dans vos constructions, contactez-nous !

Actualités régionales



Bois construction | Du bois certifié BTMC sera utilisé pour les Archi-folies des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris 2024 !

Tout débute avec un défi olympique lancé par le Ministère de la Culture dans le cadre des jeux Olympique de Paris: concevoir et construire 20 pavillons pour accueillir les fédérations sportives dans le parc de la Villette à Paris durant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

C'est la mission que les étudiants des écoles nationales d'architecture ont reçue en 2022, dans le cadre du projet nommé Archi-Folies. L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand (ENSACF) a choisi de s'associer à la Fédération Française de cyclisme (FFC) pour ce projet architectural.

Les 20 étudiants participant à cette aventure, souhaitent réalisé un pavillon en lien avec les filières matériaux locaux, le bois et la pierre. Le projet se compose de 2 espaces circulaires ouverts renvoyant aux roues du vélo et à ses mécanismes, surmontés d'une toiture «caisson». Les murs des espaces se composent d'un soubassement en pierre d'Auvergne, surmontés de murs en structure bois issus d'essences du Massif central.

La filière s'est mobilisée pour aider ces étudiants à mener à bien leur projet. Ainsi, les Communes forestières Fibois, et la certification BTMC sont partenaires des Archi Folies. Les entreprises BTMC se mobilisent et fourniront une partie des 30 m3 bois nécessaires pour réaliser ce pavillon.



©ENSACF

Bois construction | Délibération bois construction : les Communes forestières AURA réaffirment leur positionnement sur le bois construction et leurs actions en faveur des collectivités.

Au cours de leur assemblée générale, les Communes forestières AURA ont pu présenter la mise à jour de leur positionnement en faveur de la construction bois. Voici les grands axes à retenir de cette délibération :

Ainsi, elles réaffirment le choix des élus du conseil d'administration en faveur des certifications de massif- Bois des Alpes et Bois des territoires du Massif central- réponses efficace aux enjeux des collectivités et leur recherche de complémentarité en fonction de la faisabilité sur le territoire.

Les élus du conseil d'administration ont fait le choix de l'exemplarité et de la traçabilité à 100% en choisissant de valoriser la ressource locale et les savoir-faire locaux dans les projets de construction/rénovation des collectivités. Ils

promouvent ainsi prioritairement l'utilisation des certifications de massif.

Cette délibération est également l'occasion de rappeler le rôle des Communes forestières et leur partenariat avec les autres acteurs de la filière bois construction de notre Région.

Ainsi, les chargées de mission des Communes Forestières sont les interlocuteurs privilégiés des maîtrises d'ouvrages, et notamment sur les questions du bois local et de la commande publique. Elles accompagnent aussi les maîtrises d'œuvres associées aux projets des élus. Les partenaires sont associés au gré des besoins... Les Communes forestières peuvent aussi être sollicitées par leur partenaire pour des actions et des échanges autour du bois certifié.

Pour mener à bien ses actions, les Communes forestières s'appuient sur des outils opérationnels d'aide à la décision et de valorisation des démarches vertueuse. En ce sens, l'outil ART est identifié pour répondre à ces enjeux.

L'outil ART permet de quantifier le maintien des emplois, des savoir-faire sur le territoire et de valoriser les démarches vertueuses des collectivités. Les Communes forestières actent de garder la compétence technique sur le sujet mais de travailler avec les partenaires pour diffuser les résultats de cet outil. »

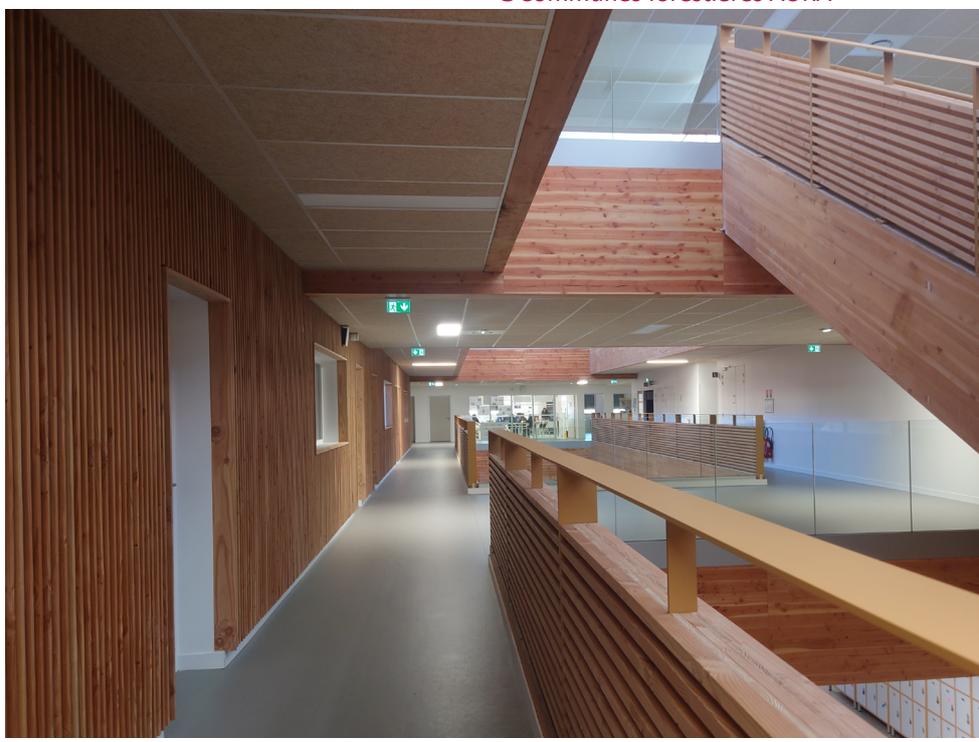
Le Pacte bois et biosourcé a été mis en place par notre partenaire FiBois AURA afin d'accélérer et de faciliter le recours aux matériaux biosourcés dans les constructions pour répondre aux enjeux de décarbonation du secteur du bâtiment d'ici 2050.

Les élus du conseil d'administration sont convaincus de l'intérêt de ce pacte et notent l'importance pour les signataires de ce pacte de viser l'exemplarité et d'aller vers plus d'engagements en matière de qualité constructive et d'utilisation de la ressource et des savoir-faire locaux.

Ils voient la complémentarité de ce pacte avec nos actions et nos outils existants pour accompagner les signataires dans leurs projets. Ils affichent ainsi leur volonté d'être partenaires actifs de la démarche afin de pouvoir participer à diffuser nos outils de prescription en bois local certifiés via cette dynamique et faire la promotion du pacte auprès des collectivités que nous accompagnons.

Enfin, les Communes forestières travaillent et réfléchissent avec la filière à anticiper l'avenir et à construire la filière de demain vers une structuration de la filière vers des produits et des essences diversifiés.

©Communes forestières AURA



Les élus du conseil d'administration sont conscients de ces changements et des besoins de la filière pour préparer l'avenir et appuient le travail réalisé par l'association des Communes forestières pour les expérimentations en faveur du développement et du renforcement du bois local dans la construction en valorisant sa diversité : bois scolytés, bois feuillus, et rénovation énergétique. »

Bois énergie | Il était un bois : l'aventure continue !

Après une dizaine de représentations du spectacle-débat « Il était un bois », plusieurs dates sont déjà prévues en 2024. Le 1er février, 1 représentation aura lieu à la salle Jean Renoir à Chambéry à destination du grand public. Ce spectacle-débats est cofinancé par l'agglomération de Chambéry, le Parc Naturel de bauges et les COFOR AURA.

Une captation de l'une de ces séances sera faite pour mettre à jour le teaser. Le spectacle ayant beaucoup évolué, le teaser ne correspond plus au spectacle.

En parallèle, une page internet avec tous les éléments pour programmer un spectacle-débat est maintenant opérationnelle. Cette page permet de charger les éléments techniques et financiers du spectacle ainsi que la description de l'animation du débat sur la filière bois qui se déroule obligatoirement à la fin du spectacle. Le teaser sera aussi accessible ainsi qu'un calendrier de réservation.

Tous les élus qui souhaitent parler forêt et filière bois à leurs administrés ou qui souhaitent lancer une politique de développement du bois énergie et du bois construction peuvent se rapprocher de leurs chargés de missions COFOR afin de programmer un spectacle débat « Il était un bois ».

Ce spectacle est un bon moment fait de rires, de poésie, d'apprentissages et de remise en question ! A ne pas rater !



il était un bois
SPECTACLE-DÉBAT

JEU. 1^{ER} FÉVRIER 20H
Salle Jean-Renoir - Chambéry

En partenariat avec

haute savoie
SAVOIE
La Région
GRAND CHAMBERY
UNESCO
Synchron

À PARTIR DE 12 ANS

Logo of the Association of Forest Communities of Auvergne-Rhône-Alpes

Bois énergie | Modélisation Territool et synthèse en feuillet de 8 pages !

De nombreux territoires cherchent à obtenir des informations concernant l'état de la ressource forestière en appui à leurs politiques de développement du bois énergie et du bois construction local. L'IGN ne fournit plus de données en dessous des échelles régionales car il ne souhaite communiquer que sur des informations ayant une fiabilité d'au moins 95%.

A l'échelle d'Auvergne-Rhône Alpes, il n'y a pas de problème de ressource puisque la forêt produit 15.2 millions de m³ de bois par an, alors que les prélèvements, tous produits confondus selon l'IGN en 2022, ne sont que de 8 millions de m³/an, auquel il faut rajouter une mortalité de 2.5 millions de m³/an. Le bilan est donc d'un accroissement net de 4.7 millions de m³/an. En 2021, les 1590 chaufferies aux bois présents sur la région (source Fibois) consomment 1.16 millions de tonnes de bois soit environ 1.55 millions de m³. La moitié (55%) seulement du bois énergie est de la plaquette forestière, le reste se compose de connexes de scieries ou de divers types de déchets. Pour des questions de rentabilité économique, il n'est pas possible de prélever la totalité des 4.7 millions de m³/an de bois que produit la forêt mais la quantité de bois disponible reste tellement importante par rapport aux besoins actuels et futures qu'il n'y a globalement pas de problèmes à développer des chaufferies.

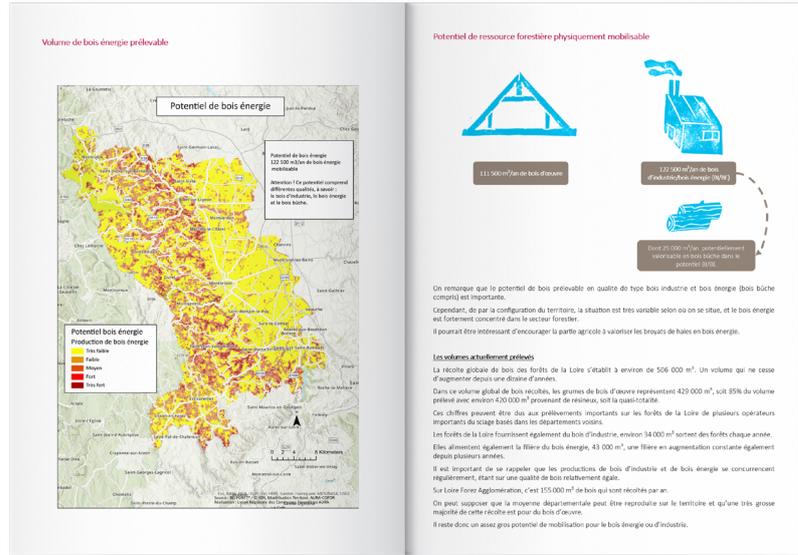
S'il n'y a pas de problèmes à une échelle régional, les collectivités se posent la question à des échelles plus petites. C'est pour répondre à ces demandes que les COFOR ont créé, il y a deux ans un outil appelé « Territool » qui permet d'obtenir un ordre d'idée des volumes de bois accessibles par type de produit. La fiabilité des données n'est pas la même sur tous les territoires d'Auvergne Rhône-Alpes mais reste suffisante pour se donner un ordre d'idée de la ressource disponible, ce qui permet dans la plupart des cas d'avoir les éléments nécessaires à la mise en place et au dimensionnement d'une politique bois énergie/bois construction.

La complexité de l'outil nécessite toutefois de faire appel à un professionnel des COFOR pour la manipulation de l'outil et l'analyse des résultats et pour les compléter par une petite synthèse de la filière existante. Les territoires intéressés peuvent se rapprocher de leurs chargés de missions COFOR pour obtenir un feuillet de 8 pages fait de cartes, d'éléments graphiques et chiffrés, d'une synthèse écrite du potentiel forestier à l'échelle d'un EPCI. Les résultats présentent toujours le potentiel de production de l'EPCI au regard de son besoin et du potentiel et des besoins des EPCI voisins.

Exemple de Loire Forez Agglomération :

Les élus de Loire Forez Agglomération souhaitent s'assurer qu'ils disposaient d'une ressource suffisante avant de mener une politique plus ambitieuse de développement de chaufferies bois. Pour cela ils souhaitent financer une étude ressource précise mais coûteuse. Les COFOR ont proposé d'utiliser la modélisation Territool et de compléter par un étude rapide de la structuration de la filière dans le département de la Loire ce qui a permis de réaliser en quelques jours un feuillet de 8 pages présentant en cartes et graphiques les grandes conclusions concernant son potentiel forestier.

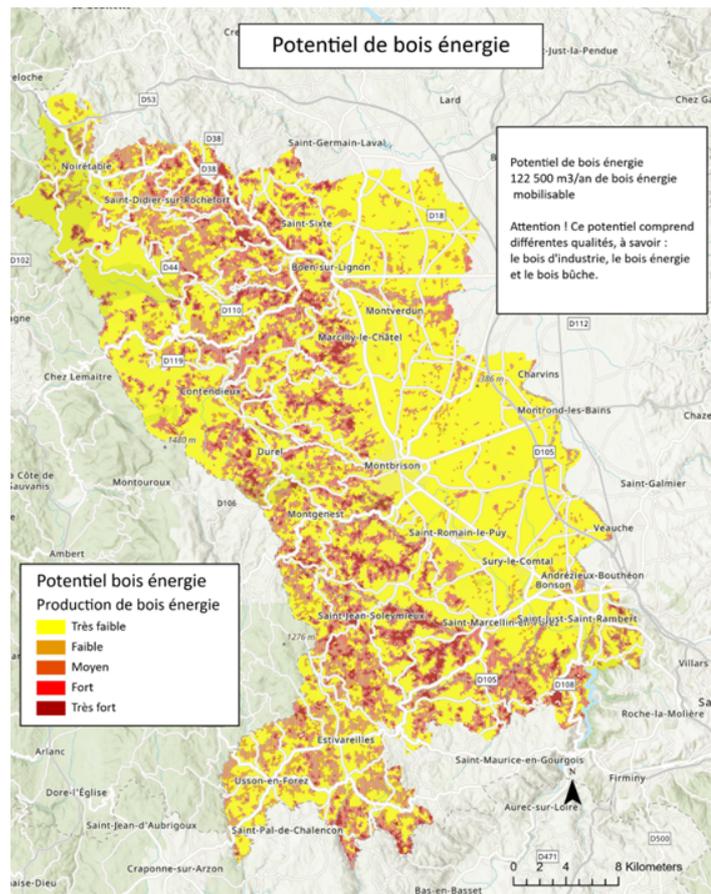
Feuillet de 8 pages de l' « Evaluation des volumes de bois énergie mobilisables » sur Loire-Forez Agglomération.



Le feuillet de 8 pages présente la quantité de forêt en surface et volume puis les potentiels prélevables par type de produit (Bois d'œuvre, bois énergie et industrie)

Zoom sur le potentiel de bois mobilisable :

Ce travail rapide a permis de montrer qu'une étude plus poussée n'était pas nécessaire ce qui fait gagner du temps et de l'argent au territoire et lui permet immédiatement de rentrer dans des actions très concrètes en développant son parc de chaufferie bois.



Equilibre sylvo-cynégétique | Plaidoyer pour une adaptation des prélèvements du cerf

Afin d'améliorer les taux de prélèvement du cerf dans les départements, les élus de l'Union régionale des Communes forestières d'Auvergne-Rhône-Alpes préconisent une simplification des attributions en réduisant les catégories de bracelets pour l'espèce CERF.

Le cerf est en phase d'installation dans la Région AURA, presque tous les départements enregistrent une hausse des populations. La volonté des acteurs cynégétiques est d'accompagner l'extension de l'espèce tout en maintenant un équilibre avec les milieux. Cette dynamique fait craindre aux propriétaires forestiers une hausse de la pression sur les écosystèmes forestiers à l'heure où la forêt est de plus en plus vulnérable. Depuis quelques années les épisodes d'incendies et d'attaques sanitaires entraînent des dépérissements dans des zones où les enjeux de production forestière sont forts. L'Etat investit massivement pour la reconstitution des peuplements mais la hausse des températures et les épisodes de sécheresse compromettent sérieusement le travail des sylviculteurs. C'est en hiver, après la saison de plantation de l'automne, quand la strate herbacée s'appauvrit que les membres de l'espèce s'alimentent essentiellement de jeunes pousses de résineux, consommant plusieurs kilogrammes de matières sèches par jour.

Plusieurs départements d'Auvergne-Rhône-Alpes connaissent des hausses de population de cerfs constantes, à l'instar des Savoies, de la Haute Loire, de l'Isère du Cantal et, dans une moindre mesure de la Drôme, et de l'Ain. Face au risque de rupture brutale de l'équilibre sylvo-cynégétique et de généralisation des situations d'impasses sylvicoles, l'Association des communes forestières plaide pour une simplification des modalités de la chasse du cerf. La multiplicité des types de bracelets, différents dans chaque département, peut engendrer des blocages et impacter négativement les taux de prélèvement. Notre proposition est de faciliter les prélèvements en simplifiant l'analyse du chasseur lors des actions de chasse. Les plans de chasse devraient pouvoir évoluer pour ne conserver que deux catégories avec deux types de bracelets : Cerfs mâles : daguets/coiffés OU Cerfs jeunes et femelles : faons /biches. Ainsi, cette proposition vise non plus à augmenter les prélèvements mais à les faciliter et ainsi, d'atteindre des taux de réalisation dépassant les 85%. L'Union régionale des Communes forestières travaille avec les services de l'Etat et la Fédération Régionale des Chasseurs afin que cette proposition puisse faire l'objet d'expérimentation prochainement.



Montagne | Groupe de Travail Forêt Massif Central

Le 29 novembre 2023 s'est tenu le Groupe de travail du Groupe forêt du Comité de massif du Massif central. Dans la préfecture du Puy de Dôme, en visio et en présence de M. Paul-Henry Dupuy, l'ANCT a détaillé le processus de travail concernant l'adaptation au changement climatique, démarche transversale au sein du Comité de Massif, de ses commissions permanentes et de leurs Groupes de travail.

Ensuite, les 30 membres présents ont pu suivre a présentation des projets déposés au FNADT :

- Dossier Rencontr' des Communes forestières du massif central. Ce dossier se décompose en 4 volets : développement des paiements pour services environnementaux, impact de la prescription bois local, anticipation des nouveaux risques liés au changement climatique, développement de la contractualisation.
- Dossier BTMC. Ce projet vise le développement de la certification Bois des Territoires du Massif central, à travers l'accompagnement des entreprises et des prescripteurs, la communication, la réalisation de bilans carbone et un travail sur le partage de appels d'offre.
- Dossier Label Bas carbone du CNPF. Ce projet, qui s'étend sur quatre régions, fait suite au projet VOCAL ayant créé le Label Bas Carbone, qui vise à offrir aux entreprises une compensation carbone.
- Dossier réseau Intégrale Massif central. Ce projet œuvre pour une démarche bas carbone dans les petites exploitations forestières, en collaboration avec VBMC (Valorisation des Bois des Massifs du Centre). Il a la volonté de démontrer la viabilité de la gestion de ces petites forêts, en adoptant une démarche équitable (ETPMC) et en créant de petites organisations privées pour valoriser économiquement ou environnementalement ces petites surfaces.
- Dossier châtaignier de Ceribois. Ce dossier a pour but de travailler autour de cette essence emblématique du massif. Son prévus : le travail autour des aménagements extérieurs, la création d'un annuaire des acteurs, le lancement de la future structure d'animation, la réalisation d'un catalogue, un appel à projet pour le design, ainsi qu'une communication autour de la future structure et l'animation des entreprises.

A la suite de ces présentations, les acteurs de la forêt sur le Massif central ont pu échanger autour d'un panorama des politiques régionales et nationales liées à la forêt.

Pour finir, les participants ont esquissé les contours des futures Assises de la forêt du Massif central qui se tiendront début 2024. Cet évènement ambitionne de permettre à tous les acteurs e la forêt et du bois sur le Massif de se rencontrer et d'échanger autour de la construction d'une feuille de route stratégique Massif central pour les prochaines années

Montagne | Groupe de Travail Forêt Massif des Alpes

Le mardi 05 décembre s'est tenu le Groupe Forêt du Comité de Massif des Alpes. Sous la présidence de Patricia Morhet Richaud, les acteurs de la forêt se sont réunis à Thèze (04). Après une introduction de M. le maire, M. le sous-préfet des Alpes de Haute-Provence a pu présenter la stratégie du département et les travaux récents autour des Assises de la forêt sur le département. Ont été développés les résultats concrets et les perspectives de travail, mais également la méthodologie et la volonté de co-construction de ce travail.

Les membres présents ont ensuite échangé autour d'un buffet, avant de visiter la salle des fêtes, construite en bois locale, avec les commentaires de M. Garcin, le charpentier qui a réalisé ces travaux. Les Communes forestières AURA et PACA ont ensuite présenté leur projet d'animation du Réseau Alpin de la Forêt de Montagne pour les prochaines années, avec comme nouveauté la mise en place d'un séminaire en 2024 et l'objectif de mobiliser le Groupe de Travail en vue des Jeux Olympiques 2030.

Le CIBC, Fibois PACA et l'association Bois des Alpes ont ensuite respectivement présentés leurs projets sur l'AOP Bois de Chartreuse, la formation sur le Massif et le développement de la certification Bois des Alpes.

Enfin, l'ANCT et Bois des Alpes ont passé en revue les projets d'investissement prévus dans la filière en 2024 pour avis du groupe.



© Communes forestières Aura

Risques | L'hiver, une saison idéale pour débroussailler !

L'hiver est une période propice à la réalisation des obligations légales de débroussaillage, le printemps et l'été étant respectivement concernés par des enjeux de nidification d'espèces et d'augmentation du risque incendie ; de ce fait, les services de l'Etat conseillent fortement de profiter de la saison hivernale pour mettre en œuvre ces obligations.

En tant qu'élu, vous êtes responsables de l'information de vos administrés quant à l'obligation de débroussailler. Cette opération est le meilleur moyen de réduire le risque sur son territoire d'application, de se protéger soi et ses proches. Les OLD permettent de faire baisser l'intensité d'un feu, d'en réduire la vitesse de propagation et de faciliter l'intervention des services de secours en cas de sinistre.

En Auvergne Rhône-Alpes, les OLD ne sont appliquées que dans certains départements ou massifs, relativement au code forestier :

- L'Ardèche et la Drôme en tant que territoires réputés particulièrement exposés au risque incendie ;
- L'Isère, la Loire et la Savoie, en tant que territoires comprenant des massifs classés à « risque incendie ».

Si les règles d'application des OLD sont communes à l'échelle nationale, certains éléments diffèrent en fonction des choix du représentant de l'Etat en département. Nous vous proposons de retrouver ci-dessous un résumé des critères et champs d'application par département :

- Rappel des règles communes : les OLD s'appliquent sur les constructions situées à moins de 200 mètres d'une forêt, d'un bois, d'une lande ou d'une garrigue. Si la construction est située en zone U, il faut débroussailler l'ensemble de la parcelle. Si la construction n'est pas en zone U, il faut débroussailler dans un rayon de 50 mètres autour de la construction ;
- Ardèche : les OLD s'appliquent sur la totalité du département. Les abords des voies d'accès aux habitations doivent être débroussaillés de 2 mètres de part et d'autre ;
- Drôme : Les OLD s'appliquent sur 242 communes du département, conformément à l'arrêté du 2 janvier 2008 qui dresse la liste des communes à risque faible, excluant ces communes du périmètre d'application des OLD. Les abords des voies d'accès aux habitations doivent être débroussaillés de 10 mètres de part et d'autre ;



- Isère : 37 communes, réparties dans cinq massifs, sont concernées par un arrêté portant sur les obligations légales de débroussaillage et ont été déterminées à partir d'un arrêté de classement des massifs à « risque incendie ». Les abords des voies d'accès aux habitations doivent être débroussaillés de 3 mètres de part et d'autre ;
- Loire : 35 communes, réparties dans deux massifs, sont concernées par des arrêtés classement des massifs (arrêté Pilat et arrêté Forez) ;
- Savoie : 35 communes sont concernées par un décret de 1954.

Afin de tenir informés vos administrés de leur obligation de débroussailler autour de leur habitation, vous pouvez d'ores et déjà relayer la campagne nationale sur les OLD présence dans ce kit de communication.

Vous trouverez ci-dessous quelques autres liens utiles sur le sujet des OLD et du risque incendie :

Ressources sur la prévention du risque incendie : <http://www.prevention-incendie-foret.com/>

Guide interactif : <https://www.prevention-incendie-foret.com/protection-incendie-guide-interactif/>

Le site internet du ministère actualisé : <https://www.ecologie.gouv.fr/feux-foret-et-vegetation>

Le site de la Fédération nationale des communes forestières également actualisé : https://www.fncofor.fr/campagne-nationale-feux-foret-vegetation-2023-93_3393.php

DDT de l'Ardèche : <https://www.ardeche.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture.-foret-et-developpement-rural/Foret-et-la-filiere-bois/Defense-des-forets-contre-l-incendie-en-Ardeche/La-reglementation-sur-l-emploi-du-feu-et-le-debroussaillage-obligatoire-en-Ardeche>

DDT de la Drôme : <https://www.drome.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture.-forets-et-developpement-rural/Forets/Prevention-contre-les-incendies-de-forets/Obligations-de-debroussaillage>

DDT de l'Isère : <https://www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Prevention-contre-les-incendies-de-forets/Obligation-Legale-de-Debroussaillage/Origine-et-interet-de-l-obligation-de-debroussaillage>

DDT de la Loire : <https://www.loire.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Foret-et-bois/Prevention-contre-les-incendies/Les-Obligations-Legales-de-Debroussaillage-OLD/Les-Obligations-Legales-de-debroussaillage-OLD>

DDT de la Savoie : <https://www.savoie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Paysages-environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Foret>

Pédagogie | La rentrée des Forêts pédagogiques

C'est la rentrée des Forêts pédagogiques en Auvergne-Rhône-Alpes !

Depuis septembre, les enfants ont réalisé plusieurs sorties sur leurs parcelles forestières ou encore des animations à l'école.

Certains ont simplement découvert leur parcelle pédagogique, d'autres ont réalisé différents ateliers ; plusieurs ont pu assister à l'abattage d'arbre ou encore participer à des plantations !

De beaux projets qui seront suivis tout au long de l'année scolaire et des années à venir !



Photos : ©Communes forestières AURA

Photos :

1. Découverte de la parcelle forestière de la commune de Saxel (74) par les élèves de l'école de Boège (74) – octobre 2023)
2. L'école de Laveissière (15) accueille Hector l'arbre mort – novembre 2023 (© ecole Laveissieres)
3. Vue de la parcelle de la Forêt pédagogique de Clavières (15) en drone – novembre 2023 (© ONF)
4. Ateliers dans la Forêt pédagogique de Lans-en-Vercors (38) – novembre 2023
5. Abattage d'un arbre et consignes de sécurité dans la Forêt pédagogiques de St-André-de Boège (74) – novembre 2023
6. Plantation dans la Forêt pédagogique de Passy (74) – novembre 2023
7. Observation des élèves de l'école de Boège (74) d'une plantation sur la forêt communale de Saxel (74)

Vie associative | Arrivée d'un nouveau salarié

Ingénieur bois de formation, j'ai depuis quelques années un attrait particulier pour les forêts de montagnes et le département de Haute-Savoie. J'ai réussi à y poser mes valises une première fois pour traiter des sujets liés aux risques naturels et à la forêt de montagnes pour l'Office Nationale de Forêts. Puis je suis passé par le massif du Jura où j'ai pu voir les effets du changement climatique sur la forêt avec les problématiques de scolytes et de dépérissement des résineux. Depuis fin octobre, j'ai la chance de pouvoir mettre mes compétences et mon expérience au profit des communes forestières de Haute-Savoie sur le poste de chargé de mission départemental.

Actualités départementales



Bienvenue à notre centième adhérent !

Cette été, l'association des Communes forestières de l'Ain a fêté ses 90 ans ; la fin d'année sera marquée elle, par l'adhésion de la centième commune du département à notre réseau. [...] [Lire la suite](#)



Changement de présidence à l'association des Communes forestières de l'Allier

L'association des Communes forestières de l'Allier, créée en 2016 dans le but de promouvoir et de défendre les intérêts des Communes forestières de ce département, vient de connaître un changement majeur à sa tête. [...] [Lire la suite](#)



Conseil d'administration bi-départemental 07/26

Chaque année, les administrateurs des Communes forestières des départements de la Drôme et de l'Ardèche se réunissent pour un conseil d'administration conjoint. [...] [Lire la suite](#)

Bilan fin d'année 2023 des Forêts pédagogiques en Drôme

En octobre 2023, les Forêts pédagogiques drômoises faisaient leur rentrée sur les communes de Die et de Marsanne. [...] [Lire la suite](#)

Bilan des formations 2023 en Drôme

Cette année, ce sont huit formations qui ont été programmées pour le territoire drômois, dont cinq ont effectivement pu être dispensées et trois ont été reportées à début 2024. [...] [Lire la suite](#)



Action foncière forestière ciblée

Depuis 2021, les Communes forestières, en lien avec la SAFER, le CNPF et la Chambre d'Agriculture, accompagnent une action ciblée de remobilisation du foncier forestier sur l'agglomération privadoise et le bassin d'Aubenas/Largentière. [...] [Lire la suite](#)

Circulaire préfectorale sur les obligations légales de débroussaillage

Les services de l'Etat font évoluer les documents cadres de prévention du risque feu de forêt en Ardèche. Les arrêtés concernant les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) [...] [Lire la suite](#)

Conseil d'administration bi-départemental 07/26

Chaque année, les administrateurs des Communes forestières des départements de la Drôme et de l'Ardèche se réunissent pour un conseil d'administration conjoint. [...] [Lire la suite](#)



Quels sont les lauréats du 23e prix départemental de la construction bois ?

Depuis 23 ans, à l'automne, le jury du prix départemental de la construction bois se réunit pour élire les lauréats de l'année. [...] [Lire la suite](#)

Moderniser l'affouage, c'est possible ?

C'est la question que se sont posés les parties prenantes du projet «Affouage 2.0» : Communes forestières, Solagro, PNR du Vercors, CC du Trièves et Cabinet Brun Cessac. [...] [Lire la suite](#)

Charte de la ruralité en Isère et table ronde sur la cohabitation des usages

Les 29 et 30 septembre se tenait le Congrès de l'Association des maires ruraux de France, à l'Alpe d'Huez. À cette occasion, le Département de l'Isère a présenté sa toute nouvelle Charte de la ruralité. [...] [Lire la suite](#)



Retour sur deux temps forts de l'association départemental des Communes forestières du Cantal

L'Assemblée Générale du 30 Octobre 2023
Le Conseil d'Administration du 06 décembre 2023 [...] [Lire la suite](#)

Journée Forêt pédagogique à Clavières

C'est la rentrée pour la Forêt pédagogique de Clavières. Toujours le même objectif cette année, révéler la stèle rendant hommage aux résistants de la Seconde Guerre Mondiale [...] [Lire la suite](#)

Laveissière - L'histoire de la forêt

Dans le cadre du programme sur la Forêt pédagogique, une intervention a eu lieu pour les élèves de l'école Marguerite Teillard-Chambon, afin de présenter l'histoire de la forêt de Laveissière. [...] [Lire la suite](#)



Naissance officielle de l'association départementale des Communes forestières de la Loire

Le 4 décembre dernier a marqué un jalon significatif pour l'association des Communes forestières de la Loire avec sa première assemblée générale, réunissant plus de 15 élus déterminés à concrétiser cette initiative débutée il y a maintenant 2 ans. [...] [Lire la suite](#)



63

Bilan des formations 2023 sur le Puy-de-Dôme

En 2023, grâce au soutien du Conseil départemental et de l'Etat (DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes), l'association des Communes forestières du Puy-de-Dôme a mis en œuvre un programme diversifié, avec plusieurs sujets complémentaires et des formes variées données aux rencontres. [...] [Lire la suite](#)

Un nouveau guide pour les collectivités : le budget forestier

Pour la gestion des forêts communales et sectionales, de façon indépendante ou via des groupements de gestion, les communes sont amenées à prévoir et suivre des recettes et dépenses forestières. [...]

[Lire la suite](#)



73

Bilan de la vente de bois de l'automne 2023

La vente publique de bois de l'automne 2023 a été organisée en ligne le 19 septembre dernier. [...] [Lire la suite](#)

Crise sanitaire dans les Pays de Savoie

Depuis toujours, le scolyte est un parasite de l'épicéa. Il creuse des galeries dans le bois sous l'écorce et s'y reproduit. [...]

[Lire la suite](#)



74

Crise sanitaire dans les Pays de Savoie

Depuis toujours, le scolyte est un parasite de l'épicéa. Il creuse des galeries dans le bois sous l'écorce et s'y reproduit. [...]

[Lire la suite](#)

Les publications de la Fédération



À LA UNE DE LA FÉDÉRATION

Cliquez sur chaque article pour accéder directement au site de la Fédération.

Une présence remarquée au Salon des maires et des collectivités locales

Comme chaque année, le stand de la Fédération nationale des Communes forestière et de l'interprofession France Bois Forêt se différencie par la présence de ses arbres, sa végétalisation ressourçante et son mobilier 100% en bois français. Un environnement boisé et naturel pour accueillir de nombreux élus, parlementaires et acteurs de la filière.

Le Conseil d'Administration FNCOFOR du 16 novembre 2023

Le dernier Conseil d'Administration du 16 novembre 2023 de la Fédération nationale des Communes forestières s'est déroulé au siège de l'Office national des Forêts (ONF). La direction de l'ONF était présente pour l'introduction de ce CA et sa conclusion.

L'ONF a rappelé la stabilisation de ses effectifs pour 2024, la volonté de mettre en oeuvre, avec les élus, les mesures nécessaires au renouvellement forestier dans le cadre de France 2030 et d'en simplifier les procédures administratives. Ils souhaitent également travailler avec les Communes forestières sur la thématique de la chasse.

La révision des standards FSC France

FSC France révisé actuellement son référentiel de gestion forestière adapté à la France métropolitaine. Dans ce cadre, la FNCOFOR participe activement au groupe de travail dédié à cette révision depuis 2021, au sein de la chambre économique.

La loi d'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (APER)

La Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) a envoyé ses positions sur la loi APER au ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire en lien avec l'écriture du décret relatif aux conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur terrains forestiers.

Un jeune, un arbre

En septembre 2023, le président de la République Française a souhaité que tous les collégiens de France plantent un arbre durant leur scolarité. Afin de mettre en oeuvre cette annonce, la Fédération nationale des Communes forestières se mobilise aux côtés des autres membres de l'interprofession France Bois Forêt et du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Une nouvelle présidence - perspectives pour 2024

Philippe Canot, premier vice-président de la Fédération nationale des Communes forestières, il assure désormais la présidence de la Fédération suite à la démission de Dominique Jarlier. L'élection d'un nouveau président aura lieu lors du Conseil d'Administration, le 26 février 2024 à Paris.

Documents **disponibles en ligne** et aussi dans vos boîtes mails.

Nous contacter



**Union régionale des Associations
des Communes Forestières
Auvergne-Rhône-Alpes**
256 rue de la République
73000 CHAMBÉRY
04 79 60 49 05

Alain Meunier - *Président*
Jessica Masson - *Directrice*
06 27 24 94 59 | jessica.masson@communesforestieres.org
Retrouvez tous les membres de l'équipe
sur la page "Qui sommes-nous" de notre site internet



Ain
VisioBois
271 route de l'Alagnier
01110 CORMARANCHE-EN-BUGEY

Bastien Brunet - *Référent régional équilibre sylvo-cynégétique et chargé de mission de l'Ain*
06 65 24 69 16 | bastien.brunet@communesforestieres.org



Haute-Savoie
715 route de Saint Félix
ZAE Rumilly Sud
74150 RUMILLY

Paul Grosjean - *Chargé de mission de la Haute-Savoie*
06 61 93 73 49 | paul.grosjean@communesforestieres.org



Savoie
256, rue de la République
73000 CHAMBÉRY

Lucile Buisson - *Chargée de mission de la Savoie*
06 22 92 06 50 | lucile.buisson@communesforestieres.org



Isère
1 Place Pasteur
38000 GRENOBLE

Valentin Berlioux - *Chargé de mission de l'Isère*
07 67 40 30 20 | isere@communesforestieres.org
Stéphanie Cuttat - *Chargée de mission "Un arbre, un habitant en Isère"*
07 67 81 36 83 | stephanie.cuttat@communesforestieres.org



Ardèche
10 place Olivier de Serres
07200 AUBENAS

Mathieu Soares - *Chargé de mission de l'Ardèche*
06 08 01 06 74 | mathieu.soares@communesforestieres.org



Drôme
2 avenue Maurice Faure
26150 DIE

Constance Le Lay - *Référente régionale formation et chargée de mission Drôme*
06 46 41 45 18 | constance.le.lay@communesforestieres.org



**Haute-Loire | Puy-de-Dôme |
Loire | Allier | Cantal**
Maison de la forêt et du bois
10 allée des eaux et forêts
63370 LEMPDES

Guillaume David - *Référent régional foncier et chargé de mission Puy-de-Dôme*
06 10 78 76 55 | guillaume.david@communesforestieres.org
Mélanie Decherf - *Chargée de mission de l'Allier, de la Loire et du Puy-de-Dôme*
06 59 21 26 63 | melanie.decherf@communesforestieres.org
Cécile Martin - *Chargée de mission de la Haute-Loire*
06 58 57 59 91 | cecile.martin@communesforestieres.org
Fabien Lamy - *Référent régional bois construction et chargé de mission du Cantal*
06 65 20 07 25 | fabien.lamy@communesforestieres.org



**Communes forestières
Auvergne-Rhône-Alpes**



CoforAURA

aura@communesforestieres.org
www.communesforestieres-aura.org